

Département Charente

Commune RUELLE

Arrondissement ANGOULEME

Canton ANGOULEME

**Monument** Logis de Fissac

Situation exacte 21, route de Gond-Pontouvre - Cadastre section AL Parcelles 13, 14  
15, 16 et 17

Utilisaiton actuelle habitation

**Propriétaires** l'oeuvre du Père le Bideau (Association Marie Mère des Pauvres)  
Adresse et M. GUIMARD  
Occupant les propriétaires

**Nature de la protection proposée** Inscription à l'Inventaire supplémentaire des  
Etendue façades et toitures -

**Époques de construction** XVIIe s.

**État de conservation** Bon

Réparations à prévoir d'urgence

Estimation globale de ces réparations

Crédit d'entretien nécessaire

Le propriétaire consentirait-il au classement ?

**Renseignements bibliographiques**

Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente - 1966 -

**Documents graphiques et photographiques connus**

## Matériaux de construction

Blocage enduit - ardoises

## Historique

XVIIIe s.

## Description sommaire

(avec Plan schématique)

Situé au bord de la Touvre, le logis de Fissac est d'une architecture élégante ; son harmonie est malheureusement abîmée par un mur sectionnant la cour.

Cette construction présente trois niveaux : un rez-de-chaussée, un premier étage et le toit surmonté de lucarnes. Chaque niveau comprend cinq ouvertures ; les fenêtres à petits bois sont encadrées d'une simple moulure retombant sur l'appui.

Le toit, à double pente, est recouvert d'ardoises, la plus forte pente est percée de cinq baies (celle du milieu étant légèrement plus haute) couronnées de coquilles très élégantes dont la ligne se poursuit le long de la lucarne par des rampants.

Au rez-de-chaussée, la porte s'agrément d'un gracieux fronton curviligne, décoré d'un écusson ; le fronton lui-même repose sur deux pilastres terminés par des chapiteaux ioniques.

La façade sud, percée d'ouvertures beaucoup plus nombreuses, se prolonge en est et en ouest par un bâtiment plus bas couvert d'une terrasse avec balustrade.

Cet ensemble, très harmonieux, mérite l'inscription à l'Inventaire

Date : taire supplémentaire des Monuments Historiques./.

Signature :

LE 20 MARS 1968

Ne rien coller sur cette fiche



Catherine DESERT

**RECENSEMENT des EDIFICES ANCIENS de la FRANCE**

**Département** CHARENTE

**Commune** RUELLE

**Édifice** LOGIS DE FISSAC

**Documents annexés**

1 Fiches

Photographies

Plans

Cartes Postales

Dessins

Divers

**Avis de l'Architecte en Chef**

*Avis favorable pour l'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire  
des M. H. du Logis de Fissac.*

*8 juillet 1958*

*[Signature]*

**Avis du Conservateur Régional des Bâtiments de France**

*Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.*

*[Signature]*

**Avis de l'Inspecteur Général sur la protection à prévoir**

DELEGATION PERMANENTE DE LA COMMISSION SUPERIEURE  
DES MONUMENTS HISTORIQUES  
-----

Séance du 14 avril 1959

PROCES - VERBAL

Mesures de protection concernant les départements relevant de la conservation des Bâtiments de France de POITIERS.

Rapporteur M. SOMMIER

Sur proposition de son rapporteur et après examen, la Délégation Permanente donne un avis favorable aux mesures de protection suivantes concernant les départements de CHARENTE, de CHARENTE-MARITIME, des DEUX-SEVRES, de la VIENNE.

I - CLASSEMENTS PARMI LES MONUMENTS HISTORIQUES

CHARENTE

- COMFOLENS - Chapelle du Saint-Esprit (en totalité)
- GARAT - Château de la Tranchade (façades et toitures)  
Un plan de l'édifice devra être fourni et l'adhésion du propriétaire sollicitée, en vue de l'examen du dossier par la Commission Supérieure des Monuments Historiques.
- MEDILLAC - Eglise (en totalité); Un plan de l'édifice devra être fourni en vue de l'examen du dossier par la Commission Supérieure des Monuments Historiques.
- REIGNAC - Eglise (en totalité) Un plan devra être fourni en vue de l'examen du dossier par la Commission Supérieure des Monuments Historiques.
- SERS - Eglise (en totalité) Un plan de l'édifice devra être fourni ainsi qu'un dossier complémentaire sur l'intérieur de l'édifice, en vue de l'examen du dossier la Commission Supérieure des Monuments Historiques. Par ailleurs l'assemblée émet le voeu que la cloche de 1772 de l'église soit protégée au titre des Objets Mobiliers.

CHARENTE-MARITIME

- DAMPIERRE-SUR-BOUTONNE - Eglise (en totalité)

.../...

ROCHEFORT-SUR-MER - Théâtre municipal (en totalité, à l'exclusion des parties modernes)

SALIGNAC-DE-MIRAMBEAU - Eglise (en totalité) Un plan devra être fourni en vue de l'examen du dossier par la Commission Supérieure des Monuments Historiques.

SEIGNE - Eglise (en totalité)

DEUX-SEVRES

NOIZE - Eglise (en totalité)

II - INSCRIPTIONS SUR L'INVENTAIRE SUPPLEMENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES.

CHARENTE

BARBEZIEUX - Lucarne en bois de la maison, 18 avenue Gambetta

CHAZELLES - Eglise Saint-Paul (en totalité)

PUYMOYEN - Eglise (en totalité) - Par ailleurs la Commission émet le vœu qu'une étude soit faite en vue de la protection, au titre des Objets Mobiliers, des fonts baptismaux de l'édifice.

~~RUELLE~~ - Logis de Fissac - façades et toitures du logis, à l'exclusion des autres bâtiments.

XAMBES - Eglise (en totalité)

CHARENTE-MARITIME

CHEVANCEAUX - Château de Chaux (façades et toitures)

ECURAT - Château de la Morinerie (façades et toitures)

LA FLOTTE-EN-RE - Fort de la Prée (en totalité)

ROCHEFORT-SUR-MER - Maison de Pierre Loti - 141 rue Pierre Loti (en totalité)

LA ROCHELLE - Chapelle du Lycée Eugène Fromentin (en totalité) Par ailleurs la Commission demande qu'une étude soit faite en vue de la protection, au titre des Objets Mobiliers, du mobilier renfermé par cet édifice.

SAINT-PIERRE-D'OLERON - Château de Bonnomie (façades et toitures ainsi que jardin ordonnancé).

SAINT-PIERRE-D'OLERON - Immeuble 74 rue de la République (en totalité)